

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.285**

Référence : **11 2023 24**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant qu'au début de chaque séance, le conseil d'arrondissement nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Monsieur Jérôme MEYER est nommé afin de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

-\*-

Nombre de votants : 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.286**

Référence : **2023 DTEC 23**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'approbation du projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Chloé SAGASPE ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DTEC 23 relatif à l'approbation du projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste.

-\*-

Nombre de votants: 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX (4)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.287**

Référence : **2023 DVD 120**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : Priorité Piéton ! » ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DVD 120 relatif à l'approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : Priorité Piéton ! ».

-\*-

Nombre de votants: 29 dont 5 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX (4)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.288**

Référence : **2023 DVD 87**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants, L.2512-14 et L.2333-87 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif au renouvellement de la convention avec l'ANTAI pour la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DVD 87 relatif au renouvellement de la convention avec l'ANTAI pour la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement.

-\*-

Nombre de votants : 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.289**

Référence : **2023 SG 103**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature de conventions de financement avec l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du dispositif « Gagner du Terrain »;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 SG 103 relatif à la signature de conventions de financement avec l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du dispositif « Gagner du Terrain ».

-\*-

Nombre de votants: 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.290**

Référence : **2023 DDCT 124**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29, L2144-3 et L2511-16 et L2511-21 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'approbation du règlement relatif à l'utilisation temporaire et multiusage des équipements de la Ville de Paris ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DDCT 124 relatif à l'approbation du règlement relatif à l'utilisation temporaire et multiusage des équipements de la Ville de Paris.

-\*-

Nombre de votants : 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.291**

Référence : **2023 DSP 111**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2511-13 et L2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (7.500 euros) et signature de convention avec l'Association Santé Charonne (11<sup>e</sup>) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DSP 111 relatif à l'attribution d'une subvention (7.500 euros) et signature de convention avec l'Association Santé Charonne (11<sup>e</sup>).

-\*-

Nombre de votants: 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.292**

Référence : **2023 DFPE 184**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DFPE 184 relatif à l'approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.

-\*-

Nombre de votants: 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-



**Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023**

**D.11.23.293**

Référence : **2023 DFPE 166**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (30.000 euros) et signature de conventions annuelles avec ABC Puériculture et Stop VEO pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DFPE 166 relatif à l'attribution de subventions (30.000 euros) et signature de conventions annuelles avec ABC Puériculture et Stop VEO pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien.

-\*-

Nombre de votants: 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

**Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023**

**D.11.23.294**

Référence : **2023 DFPE 165**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (80.000 euros) et signature de conventions avec 13 associations dans le cadre de l'appel à projets « Accompagnement des parents d'adolescents sur l'ensemble du territoire parisien » ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DFPE 165 relatif à l'attribution de subventions (80.000 euros) et signature de conventions avec 13 associations dans le cadre de l'appel à projets « Accompagnement des parents d'adolescents sur l'ensemble du territoire parisien ».

-\*-

Nombre de votants : 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

**Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023**

**D.11.23.295**

Référence : **2023 DASCO 108**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations complémentaires de fonctionnement (55.000 euros), subventions d'équipement (34.992 euros) et subventions pour travaux (96.177 euros) à divers collèges publics parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DASCO 108 relatif à l'attribution de dotations complémentaires de fonctionnement (55.000 euros), subventions d'équipement (34.992 euros) et subventions pour travaux (96.177 euros) à divers collèges publics parisiens.

-\*-

Nombre de votants : 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

**Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023**

**D.11.23.296**

Référence : **2023 DASCO 126**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2511-2, L.2511-13, L.2511-29 et L.3211-1 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (8.056.500 euros) à la Caisse des Ecoles du 11<sup>e</sup> pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire au titre de 2024, et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DASCO 126 relatif à l'attribution d'une subvention (8.056.500 euros) à la Caisse des Ecoles du 11<sup>e</sup> pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire au titre de 2024, et la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024.

\_\*\_

Nombre de votants: 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

\_\*\_

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.297**

Référence : **2023 DAC 455**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'établissement culturel « Maison des Pratiques Artistiques Amateurs » pour ses 5 sites parisiens (1er, 6e, 11e, 14e et 20e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Emma RAFOWICZ ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAC 455 relatif à la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'établissement culturel « Maison des Pratiques Artistiques Amateurs » pour ses 5 sites parisiens (1er, 6e, 11e, 14e et 20e).

-\*-

Nombre de votants: 31 dont 4 ayant donné pouvoir  
Ne prend pas part au vote : M. François VAUGLIN

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.298**

Référence : **2023 DAC 515**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (5.000 euros) avec l'association Glassbox (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Emma RAFOWICZ ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAC 515 relatif à l'attribution d'une subvention (5.000 euros) avec l'association Glassbox (11e).

-\*-

Nombre de votants : 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.299**

Référence : **2023 DAE 298**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'exonération d'un mois de redevance mensuelle pour la mise à disposition temporaire de locaux d'activité et de services suite à la fermeture de la Résidence « Ateliers Paris Design » ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Emma RAFOWICZ ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAE 298 relatif à l'exonération d'un mois de redevance mensuelle pour la mise à disposition temporaire de locaux d'activité et de services suite à la fermeture de la Résidence « Ateliers Paris Design ».

-\*-

Nombre de votants : 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.300**

Référence : **2023 DAE 238**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-11 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (1.400 euros) à l'association Village Faidherbe (11e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joëlle MOREL ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAE 238 relatif à l'attribution d'une subvention (1.400 euros) à l'association Village Faidherbe (11e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023.

-\*-

Nombre de votants: 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-



Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.301**

Référence : **2023 DAE 300**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-11 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (3.100 euros) à l'association Village Popincourt (11e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joëlle MOREL ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DAE 300 relatif à l'attribution d'une subvention (3.100 euros) à l'association Village Popincourt (11e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023.

-\*-

Nombre de votants: 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.302**

Référence : **2023 DLH 159**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation de la Ville (165.147 euros) au financement de la réalisation au 19 rue Charrière (11e) d'un programme de rénovation de 6 logements sociaux par la RIVP ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 159 relatif à la participation de la Ville (165.147 euros) au financement de la réalisation au 19 rue Charrière (11e) d'un programme de rénovation de 6 logements sociaux par la RIVP.

-\*-

Nombre de votants : 32 dont 5 ayant donné pouvoir  
Ne prend pas part au vote : M. David BELLIARD

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.303**

Référence : **2023 DLH 160**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation de la Ville (142.156 euros) au financement de la réalisation au 55-57 boulevard de Ménilmontant (11<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 15 logements sociaux par la RIVP ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 160 relatif à la participation de la Ville (142.156 euros) au financement de la réalisation au 55-57 boulevard de Ménilmontant (11<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 15 logements sociaux par la RIVP.

-\*-

Nombre de votants : 32 dont 5 ayant donné pouvoir  
Ne prend pas part au vote : M. David BELLIARD

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.304**

Référence : **2023 DLH 339**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation de la Ville (365.625 euros) au financement de la réalisation au 113 bis rue Oberkampf (11<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 52 logements sociaux par Toit et Joie ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 339 relatif à la participation de la Ville (365.625 euros) au financement de la réalisation au 113 bis rue Oberkampf (11<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 52 logements sociaux par Toit et Joie.

-\*-

Nombre de votants : 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.305**

Référence : **2023 DLH 266**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation de la Ville (1.202.016 euros) au financement de la réalisation au 6 rue du Commandant Lamy (11<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux par Paris Habitat ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 266 relatif à la participation de la Ville (1.202.016 euros) au financement de la réalisation au 6 rue du Commandant Lamy (11<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux par Paris Habitat.

-\*-

Nombre de votants : 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.306**

Référence : **2023 DLH 288**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation de la Ville (1.918.741 euros) au financement de la réalisation au 75 rue Léon Frot (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux par Elogie-Siemp ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 288 relatif à la participation de la Ville (1.918.741 euros) au financement de la réalisation au 75 rue Léon Frot (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux par Elogie-Siemp.

-\*-

Nombre de votants : 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.307**

Référence : **2023 DLH 297**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation de la Ville (5.856.346 euros) au financement de la réalisation au 67 avenue de la République (11<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 27 logements sociaux par Immobilière 3F ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 297 relatif à la participation de la Ville (5.856.346 euros) au financement de la réalisation au 67 avenue de la République (11<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 27 logements sociaux par Immobilière 3F.

-\*-

Nombre de votants : 30 dont 5 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.308**

Référence : **2023 DLH 352**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation de la Ville (1.764.078 euros) au financement de la réalisation au 319 rue du Faubourg Saint-Antoine (11<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux par la RIVP ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 352 relatif à la participation de la Ville (1.764.078 euros) au financement de la réalisation au 319 rue du Faubourg Saint-Antoine (11<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux par la RIVP.

-\*-

Nombre de votants : 32 dont 5 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : M. David BELLIARD

Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-\*-



Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.309**

Référence : **2023 DLH 446**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation de la Ville (2.545.621 euros) au financement de la réalisation au 154 rue de la Roquette (11<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 36 logements sociaux par la RIVP ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 446 relatif à la participation de la Ville (2.545.621 euros) au financement de la réalisation au 154 rue de la Roquette (11<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 36 logements sociaux par la RIVP.

-\*-

Nombre de votants : 32 dont 5 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : M. David BELLIARD

Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.310**

Référence : **2023 DLH 444**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation de la Ville (118.636 euros) au financement de la réalisation dans les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux par AXIMO ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 444 relatif à la participation de la Ville (118.636 euros) au financement de la réalisation dans les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux par AXIMO.

-\*-

Nombre de votants : 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.311**

Référence : **2023 DLH 430**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation de la Ville (1.720.520 euros) au financement de la réalisation au 36 rue Pétion (11<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 14 logements sociaux par la RIVP ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 430 relatif à la participation de la Ville (1.720.520 euros) au financement de la réalisation au 36 rue Pétion (11<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 14 logements sociaux par la RIVP.

-\*-

Nombre de votants : 32 dont 5 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : M. David BELLIARD  
Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-\*-

**Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023**

**D.11.23.312**

Référence : **2023 DLH 317**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation de la Ville (107.726 euros) au financement de la réalisation au 10-12 impasse Delépine (11e) d'un programme d'ilot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la RIVP ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 317 relatif à la participation de la Ville (107.726 euros) au financement de la réalisation au 10-12 impasse Delépine (11e) d'un programme d'ilot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la RIVP.

\_\*\_

Nombre de votants : 32 dont 5 ayant donné pouvoir  
Ne prend pas part au vote : M. David BELLIARD

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

\_\*\_

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.313**

Référence : **2023 DLH 408**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la conclusion d'un bail emphytéotique avec Paris Habitat pour la location de l'immeuble situé 13/37 rue Robert et Sonia Delaunay (11e) dans le cadre d'un programme de conventionnement de 81 logements sociaux ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 408 relatif à la conclusion d'un bail emphytéotique avec Paris Habitat pour la location de l'immeuble situé 13/37 rue Robert et Sonia Delaunay (11e) dans le cadre d'un programme de conventionnement de 81 logements sociaux.

-\*-

Nombre de votants : 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.314**

Référence : **2023 DLH 321**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la conclusion d'un bail emphytéotique avec Elogie-Siemp pour la location de l'immeuble du 47 rue de la Fontaine au Roi (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 321 relatif à la conclusion d'un bail emphytéotique avec Elogie-Siemp pour la location de l'immeuble du 47 rue de la Fontaine au Roi (11e).

-\*-

Nombre de votants: 33 dont 5 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.315**

Référence : **2023 DLH 391**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la conclusion d'un bail emphytéotique avec la RIVP pour la location de l'immeuble du 154 rue de la Roquette (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 391 relatif à la conclusion d'un bail emphytéotique avec la RIVP pour la location de l'immeuble du 154 rue de la Roquette (11e).

-\*-

Nombre de votants : 32 dont 5 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : M. David BELLIARD

Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-\*-

Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023

**D.11.23.316**

Référence : **2023 DLH 347**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'approbation des éléments financiers au 31 décembre 2022 de la 1<sup>ère</sup> concession avec la SOREQA et la signature d'un avenant n° 17 au traité de concession d'aménagement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Avis favorable est donné au projet de délibération 2023 DLH 347 relatif à l'approbation des éléments financiers au 31 décembre 2022 de la 1<sup>ère</sup> concession avec la SOREQA et la signature d'un avenant n° 17 au traité de concession d'aménagement.

-\*-

Nombre de votants : 27 dont 4 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : M. François VAUGLIN  
Abstention : groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX (4)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-\*-



**Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement**  
**30 NOVEMBRE 2023**

**D.11.23.317**

Référence : **V 11 2023 50**

**Vœu relatif au maintien de l'établissement public de soins psychiatriques Reddes hôpitaux Saint-Maurice dont dépend le 11<sup>e</sup> arrondissement**

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Considérant que les hôpitaux de Saint-Maurice (94) accueillent des patients du 11<sup>e</sup> arrondissement au sein du pôle Paris 11 de leurs unités de soins psychiatrique ;

Considérant la structure d'accueil du Pole Paris 11 Paris 11 des hôpitaux Saint-Maurice située passage des Taillandiers dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que les locaux, pourtant classés au patrimoine national, n'ont pas bénéficié des moyens nécessaires pour leur réhabilitation, malgré les alertes répétées des soignant-es et élu-es, rendant le lieu dans un état de vétusté indigne de l'exercice des professions médicales dans de bonnes conditions ;

Considérant le projet immobilier porté par la direction de l'ARS de louer par un bail emphytéotique de 50 ans près de la moitié des hôpitaux de Saint-Maurice (94) à un tarif particulièrement avantageux à des promoteurs immobiliers pour un projet lucratif, et la construction d'un nouveau bâtiment hospitalier sur un terrain boisé et véritable poumon du tissu urbain local ;

Considérant la menace, liée à ce projet, de suppression de plus de 240 emplois d'agent-es hospitaliers en quatorze ans, soit 8 % des effectifs des hôpitaux de Saint-Maurice ;

Considérant que toutes les équipes des psychiatrie adulte et enfant, et donc celles qui interviennent sur le pôle 11, mais aussi l'équipe soignante de la structure de soin située rue des Taillandiers, pourraient être impactées par la suppression des 240 emplois prévue par le projet ;

Considérant que les personnels soignants insistent sur l'intérêt pour les patient-es et les usager-es de bénéficier d'un cadre architectural adapté, auquel répondent les bâtiments menacés de location à des promoteurs immobiliers, prototype des bâtiments de soins psychiatriques à l'international ;

Considérant qu'une personne sur quatre sera touchée par des troubles psychiques au cours de sa vie selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et qu'aujourd'hui dans le 11<sup>e</sup> il est difficile de mobiliser suffisamment de places en psychiatrie pour couvrir les besoins ;

Considérant la poursuite des vagues de fermetures de lits imposées ces dernières années, malgré l'impact des années « Covid », amoindrissant la capacité d'accueil de nombreux établissements de la région et singulièrement au sein du Pôle de psychiatrie des hôpitaux Saint Maurice qui accueillent des patient-es du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

**Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement  
30 NOVEMBRE 2023**

Considérant que le secteur privé, par l'intermédiaire de l'opérateur Clinalliance, hautement subventionné en particulier par la Région Ile-de-France, propose une offre de soins en complète inadéquation avec les besoins des patient-es du secteur, et souvent non pris en charge par l'assurance maladie ;

Considérant que la souffrance au travail induite par ce projet accélère les départs des agent-es hospitalie-ers, particulièrement vers le privé, aggravant encore la situation de l'hôpital public ;

Considérant l'impact écologique de ce projet, en totale opposition avec les principes environnementaux énoncés dans le PLU et le PADD de Saint-Maurice, ainsi qu'avec ceux avancés dans le PLUi et PADDi Paris Est Marne et Bois ;

Considérant les solutions alternatives portées par le personnel, le collectif pour l'avenir des hôpitaux de Saint-Maurice et des Murets, et les élu-es d'opposition ;

**Sur le rapport de Monsieur Sofiane KADDOUR-BEY,**

**Sur proposition des élu-es du Groupe Communiste et Citoyen, du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés, et du Groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup>,**

**Emet le vœu :**

que le Maire du 11<sup>e</sup> interpelle l'Agence Régionale de Santé au sujet :

- des menaces que représente le projet immobilier qu'elle porte avec la Direction des Hôpitaux de Saint-Maurice et la Mairie de Saint-Maurice (menaces sur la qualité des soins et des conditions de travail ainsi que sur l'environnement).
- du nécessaire projet de financement de rénovation de l'ensemble des locaux mené en lien avec les personnels de santé et au bénéfice des patient-es.

\_\*\_

Nombre de votants : \*\* dont \* ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Changer Paris (3)  
Contre : M. Guillaume POITOUX

**Mis aux voix, le vœu est adopté à la majorité**

\_\*\_